



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2022
De la session extraordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos QC J9T 2L8

Les membres du conseil d'administration :

Présences :

- M^{mes}** Marie-Claude Auger (TEAMS)
Amélie Boutin, (TEAMS)
Sylvette Caron, (TEAMS)
Diane De Serres,
Martine Dionne, (TEAMS)
Élise Gingras, (TEAMS)
Isabelle Godbout, vice-présidente (TEAMS)
- MM.** Alain Albert, (TEAMS)
Marco Labrecque, (TEAMS)
Jacquelin Roy, (TEAMS)
Stéphane Saulter, président

Les directions de services :

- M^{mes}** Johanne Godbout, secrétaire générale
- MM.** Francis Audet, directeur du Service des ressources matérielles
Maxime Pellerin, directeur du Service des ressources humaines
Yannick Roy, directeur général (TEAMS)

Absences :

- M^{me}** Ruth Mirabelle Essangui,
- MM.** Éric Bourque,
Ismaël Lessard.-L,
Alain Therrien,

1 Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par monsieur Stéphane Saulter.
Il est 19 h 03.

2 Présentation de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Non rengagement du personnel enseignant
4. Adoption du budget d'investissement 2022-2023
5. Adoption de la politique de télétravail
6. Levée de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Alain Albert,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté comme présenté ;

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

CA-7610-22

2. — ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

ADOPTÉE



CA-7611-22

3 Non rengagement du personnel enseignant

3. — ADOPTION DU NON
RENGAGEMENT DU
PERSONNEL ENSEIGNANT

CONSIDÉRANT l'application de la procédure d'affectation et de mutation prévue à l'entente locale du personnel enseignant à l'article 5-3.17.00 ;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 5-8.00 de l'entente locale et de la clause 5-3.18 de la convention collective du personnel enseignant ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jacques Roy,

QUE ce centre de services scolaire procède au non-rengagement de madame Mireille Charette, enseignante au champ 02.

QUE ce non-rengagement de madame Charette soit et il est en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022.

Monsieur Alain Therrien se joint à la rencontre. Il est 19 h 20.

ADOPTÉE

CA-7612-22

4 Adoption du budget d'investissement 2022-2023

4. — ADOPTION DU
BUDGET D'INVESTISSEMENT
2022-2023

CONSIDÉRANT la présentation du budget d'investissement 2022-2023 par le directeur du Service des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT les projets retenus aux différentes mesures en investissement 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets nécessite d'aller en appels d'offres;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Sylvette Caron,

QUE le conseil d'administration, autorise le directeur du Service des ressources matérielles à procéder aux appels d'offres nécessaires afin de réaliser les travaux prévus au budget d'investissement 2022-2023.

ADOPTÉE

CA-7613-22

5 Adoption de la politique de télétravail

5. — ADOPTION DE LA
POLITIQUE DE
TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire Harricana de se doter d'un encadrement concernant le télétravail ;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion et des syndicats;

CONSIDÉRANT le projet déposé au conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Élise Gingras

QUE soit adopté le projet de politique d'encadrement du télétravail déposé à cette assemblée;

ET que cette politique entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE



CA-7614-22

6. — LEVÉE DE LA
SÉANCE

6 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Élise Gingras,

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

Stéphane Saulter, président

Johanne Godbout, secrétaire générale

ADOPTÉE

